Retrouvez la rubrique Innov'Action

Cette rubrique de la newsletter OPTIMA vise à mettre en valeur des démarches, des projets innovants menés par les collectivités locales. Il s'agit pour nous de favoriser le partage des pratiques locales pour impulser l'innovation en milieu public !

Retrouvez sur cette page tous les articles de notre rubrique " innov'action " :

- 👇 Zoom sur la ville d'Antibes (news n°1)
- 👇 Zoom sur la communauté d'agglomération du SICOVAL (news n°2)
- 👇 Zoom sur la communauté de communes de la CCPO (news n°3)
- 👇 Zoom sur la communauté de communes du Grand Cognac (news n°4)
- 👇 Zoom sur la Ville de Pau (news n°5)

Newsletter 6 / L'Agenda 21 : comment est-il mis en oeuvre par les collectivités locales ?

Retour d'expérience sur la mise en place de l'Agenda 21 à la Ville de Bayonne

Témoignage de Nathalie AGUESSE, Chargée de mission Développement Durable à la Ville de Bayonne

* **Quel bilan faites-vous de l'Agenda 21 acte 1 à la Ville de Bayonne ?**

La Ville de Bayonne décidait de lancer son premier Agenda 21 en 2009. Le principal objectif qu'elle s'était fixée consistait à intégrer les différentes composantes du développement durable dans chaque projet et politique de la Ville, en y associant agents de la collectivité, citoyens et partenaires.

Trois évaluations « chemin faisant » de l'Agenda 21 réalisées en 2012, 2013 et 2014, ainsi qu'une évaluation globale de l'ensemble de la démarche en 2015, ont permis de mesurer l'avancée du plan d'actions, d'en mesurer leur efficacité, mais également d'évaluer le projet territorial et sa gouvernance, afin d'ajuster sa stratégie et sa démarche.

Le bilan final fait état d'un très bon niveau de réalisation du programme d'actions (87% des actions initialement prévues engagées dont 20% complètement mises en œuvre), à mettre en lien avec la forte implication des agents, et un portage politique constant. Au niveau des améliorations à apporter, le « faire-savoir » nous semble au moins aussi important que le « faire », ceci afin de créer un effet d'entrainement auprès de tous ceux qui font le territoire, et permettre ainsi d'accélérer l'émergence d'initiatives locales s'inscrivant dans ce projet de territoire qu'est l'Agenda 21.

* **Quels seraient les conseils que vous donneriez à une collectivité qui souhaite particulièrement s'investir dans la mise en œuvre de cet outil ?**

Se lancer dans la mise en œuvre d'un outil tel que l'Agenda 21 nécessite deux conditions préalables. D'abord, avoir un portage politique inconditionnel des élus, et en premier chef du Maire.

Ensuite, sur le plan administratif, la personne en charge d'animer la démarche d'Agenda 21 doit être légitime à agir en toute transversalité. Pour cela, il est indispensable qu'elle soit rattachée directement au DGS et qu'elle soit associée aux différents projets bien en amont des décisions.

Faire vivre la démarche d'Agenda 21 nécessite de son côté de distinguer l'interne de la collectivité de l'externe.

En effet, en interne, il s'agit de maintenir une dynamique dans la durée et de s'appuyer sur les acquis : implication du personnel, formulation puis intégration des engagements de développement durable dans les projets de direction et de service, valorisation des actions menées et renforcer la culture de l'évaluation participative.

En externe, il est nécessaire de favoriser l'engagement de tous, l'implication des citoyens et des acteurs sociaux-économiques en les considérant comme de véritables parties prenantes de la démarche. Chacun y trouve la place qu'il souhaite, c'est ce que nous appelons à Bayonne le « citoyen écouté », le « citoyen partenaire » et le « citoyen engagé ».

* **Quels sont les enjeux qui motivent le choix d'un Agenda 21 acte 2 ?**

Au fur et à mesure de l'avancée des actions de l'acte 1 de l 'Agenda 21, de nouveaux enjeux liés au contexte local mais aussi national, sont apparus. La question de leur intégration dans l'Agenda 21 se posait donc, d'autant plus que la dynamique autour de la démarche s'était bien installée.

Ainsi, le fait de vouloir concrétiser la transition écologique et énergétique sur Bayonne en rendant le citoyen plus engagé dans la fabrique de la ville, a motivé ce choix. Il s'agit pour l'acte 2 de passer de l'Agenda 21 de la Ville de Bayonne à l'Agenda 21 des bayonnais.

* **Pouvez-vous nous décrire les grandes étapes de la mise en œuvre de l'Agenda 21 acte 2 dans votre collectivité ?**

En premier lieu, il est nécessaire de réactualiser le diagnostic de l'Agenda 21, en procédant à une évaluation des politiques publiques au regard des finalités du développement durable. Concrètement, cela produit 18 diagnostics thématiques, dont les enjeux sont soumis au grand public via la plateforme collaborative (jeparticipebayonne.fr), sur laquelle les gens peuvent voter pour ou contre un enjeu, proposer, débattre, etc.

Des enjeux prioritaires qui seront retenus, naitra la stratégie de développement durable de la Ville : quel cap nous fixons-nous? Puis nous entamerons la phase de définition du plan d'action. Ces différentes étapes sont ponctuées par de nombreux temps de rencontres, en interne, comme avec les acteurs de la ville (associations, monde économique, citoyens, etc). Bien entendu, la démarche et ses résultats feront l'objet d'une évaluation annuelle afin de réajuster ce qui a besoin de l'être, évaluer pour évoluer en quelque sorte.

* **Quels sont les facteurs clés de succès du déploiement de cet outil ?**

Pour que l'outil soit approprié par le plus grand nombre, il faut d'abord montrer sa plus-value. Je crois que c'est ce que nous avons fait lors de l'acte 1 de l'Agenda 21, qui s'est traduit par la mise en œuvre d'actions structurantes et emblématiques pour la ville, tout en proposant de nouveaux modes de faire. Ensuite, l'enjeu est de maintenir, voire d'amplifier la dynamique créée. Pour cela, la seule concertation des acteurs de la ville ne suffit plus, il faut aller plus loin en s'appuyant sur les réseaux d'acteurs, en les impliquant et en leur donnant de la capacité à agir, l'empowerment.

* **Concrètement, par quels types de dispositifs l'Agenda 21 Acte 2 va intégrer les citoyens dans la construction d'un programme d'actions en faveur du développement durable ?**

L'intégration des citoyens dans la démarche de construction du programme d'actions se fait à plusieurs niveaux : via la plateforme collaborative, lors de la tenue d'ateliers de travail (qui permettent d'échanger sur la base des propositions issues de la plateforme), mais également en proposant aux citoyens d'être acteurs de la transition. Cela signifie par exemple accompagner des projets qui ont été soumis à la collectivité et leur donner

une dimension que le citoyen, à l'origine de la proposition, ne pourrait pas porter seul (comme la végétalisation des rues, la création de ruchers pédagogiques et la création d'un évènement de sensibilisation).

Comment faites-vous (outils, démarches, procédures) pour travailler en transversalité avec les services de la collectivité sur cette problématique ?

L'objectif est d'intégrer les enjeux du développement durable le plus en amont possible, soit dans les schémas directeurs ou les programmes de définition des politiques lorsqu'ils existent, ce qui permet ensuite qu'ils soient pris en compte dans les déclinaisons de ces politiques ou projets structurants, mais également dans les projets de direction et de services.

Pour terminer, nous avons travaillé l'acte 2 de l'Agenda 21 en lien étroit avec la démarche de Gestion Prévisionnelle des Emplois, des Effectifs et des Compétences (GPEEC), afin d'être en mesure de définir dans la fiche de poste de chaque agent les attentes en terme de développement durable. L'objectif est à terme de viser l'autonomisation des services en la matière.